

**Gérard CHATIN** 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📞 06 27 45 37 12

✉ [gerard.chatin@sfr.fr](mailto:gerard.chatin@sfr.fr)

le 6 Octobre 2020

Madame Corinne ORZECHWSKI

Préfète de l'Oise

1 Place de la Préfecture

60 000 Beauvais

**Objet :** Signalement  
**concernant la délibération  
sur le vote des subventions  
survenue lors de la réunion  
de Conseil municipal du  
17/09/2020**

Madame la Préfète,

Le 17 septembre dernier s'est tenu un Conseil municipal lors duquel je tiens à signaler diverses anomalies dans le vote des subventions aux associations.

Tout d'abord, le 10 septembre 2020, s'est tenue une Commission des Finances lors de laquelle certaines associations ont vu leur demande de subvention réduite. Le Comité des Fêtes dont la subvention a été ramenée de 20 000 à 6 000€, l'association des Anciens Combattants ramenée de 1 800 à 1 000€, le Tennis Club qui demandait une subvention sur travaux sur bâtiment du Club s'est vu refuser les 3 008,40€, de même le Club des Aînés Génovéfains s'est vu refuser les 500€ ainsi que l'Association Dragon d'Or les 1 830€ qu'ils demandaient. Certaines associations se sont vues attribuer une subvention sans l'avoir demandée. Toutes les demandes faites figurent sur le tableau joint (Pièce 1). Or, à la suite de cette Commission, en Conseil municipal, le 17 septembre, il n'a pas été rendu un avis avec présentation de toutes les demandes des associations mais seulement un tableau (Pièce 2) de ce qui avait été retenu par la Commission en n'évoquant nullement les demandes initiales d'aucune des associations. J'ai soulevé l'anomalie en rappelant ce qui était pratiqué dans le passé, la différence et la règle en la circonstance. Il m'a simplement été répondu « c'était avant, maintenant c'est comme ça... ».

Par ailleurs, alors qu'il nous avait été dit que les associations avaient été consultées pour prendre ces décisions, les contacts que j'ai pris, entre la réunion de Commission et le Conseil, avec leurs différents responsables m'ont démontré qu'il n'en était rien. Aucune n'avait été contactée.

J'ai alors décidé de m'abstenir sur les dossiers du Comité des Fêtes, des Anciens combattants et du Tennis Club m'appuyant sur un manque d'information du Conseil municipal. Mes votes ont été mal retranscrits dans le compte-rendu affiché dès le samedi 19 en mairie. J'apparais comme m'étant abstenu sur le Comité des Fêtes, ce qui est vrai puisque c'est mon vote ; m'étant abstenu sur le Centre Yves MONTAND ce qui est faux puisque je ne me suis pas abstenu sur cette association ; et j'apparais comme ayant pour les subventions réduites du Tennis Club et des Anciens Combattants alors que je me suis abstenu sur ces deux dernières (Pièce 3- Compte-rendu de la réunion de Conseil affiché le 19 septembre).

J'ai adressé un courriel, le dimanche 20 (Pièce 4) pour signaler les anomalies de retranscription de vote et signaler l'anomalie de la présentation des subventions en Conseil municipal. Cette dernière amenant la Commission à devenir décisionnaire ce qui est contraire à la loi. Ce courriel est, à ce jour, resté sans réponse.

Pourtant, le mardi 22, accompagné de Fabrice DORÉ, autre élu minoritaire, je rappelai à Monsieur le Maire le contenu de ce courriel indiquant l'anomalie de procédure. Après un peu d'hésitation, il acquiesçait, reconnaissait l'erreur mais après que nous lui ayons proposé de refaire une réunion pour délibérer dans les conditions légales. Il refusait la proposition, précisant que l'on verrait l'année prochaine.

Le mercredi 23, je déposais un courrier (Pièce 5) rappelant la position au nom des 4 élus de notre liste. Celui-ci a fait l'objet d'une réponse en date du 28 septembre (Pièce 8).

Le mardi 29, nous décidions de porter à la connaissance de l'ensemble du Conseil municipal par courriel, la lettre adressée une semaine plus tôt à Monsieur le Maire (Pièce 6). La seule réponse, à cet envoi, se résume en une demande à Monsieur le Maire par son 1<sup>er</sup> adjoint de ne pas organiser de nouvelle réunion me traitant d'enfant gâté (Pièce 7) et tentant de faire porter la question sur le fait qu'une association, le Club de Loisirs des Aînés Génovéfains dont je suis Vice-Président, n'avait pas eu la subvention de 500€ qu'elle avait demandée, alors qu'il a été maintes fois répétées que là n'était pas la question.

J'aurais, nous aurons, en tant qu'élus minoritaire, tout tenté pour que ce litige se règle de façon entendue entre les élus de la Commune

Au sens du Code Général des Collectivités locales une Commission donne des avis (Art.L2121) plusieurs fois précisé par des décisions de juridictions administratives. Selon le même article (L.2121-29), seul le Conseil municipal produit des délibérations. Il en résulte que toutes les demandes faites par les associations ou d'autres organismes doivent lui être présentées. Je fais donc appel à votre diligence pour amener à la rectification de ces anomalies tant de retranscription de mes votes que de la procédure de vote, afin qu'une nouvelle délibération puisse être prise dans le respect de la loi.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie, Madame la Préfète, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

**Bordereau des pièces jointes :**

- 1- Document remis en Commission pour l'étude des subventions
- 2- Document remis en Conseil, sur table, pour le vote des subventions
- 3- Compte rendu du Conseil du 17 septembre mis à la disposition et affiché sur les panneaux
- 4- Courriel adressé à Monsieur le Maire, le 20 septembre 2020 : resté sans réponse
- 5- Lettre adressée à Monsieur le Maire le 22 septembre 2020
- 6- Courriel adressé à l'ensemble du Conseil municipal le 29 septembre 2020 avec en pièce jointe la lettre adressée à Monsieur le Maire une semaine auparavant
- 7- Réponse à ce courriel faite par le 1<sup>er</sup> adjoint le 29 septembre 2020
- 8- Réponse de Monsieur le Maire à notre lettre du 22 septembre